Règlement

Les Foulées de Troarn

2027

SOMMAIRE

Programme complet du week-end 3
1. Organisation et programme 4
2. Épreuves et conditions d’âge 4
3. Inscriptions, tarifs et quotas 4
4. Justificatifs de participation 5
5. Retrait et envoi des dossards 5
6. Challenge de Troarn 5
7. Relais 2 × 5 km et navettes 6
8. Chronométrage, classements et récompenses 6
9. Tombola 7
10. Barrières horaires et mise hors course 7
11. Ravitaillements et respect du parcours 7
12. Sécurité et comportement 8
13. Dossards et responsabilité 8
14. Annulation, report et modification 8
15. Droit à l’image et données personnelles 9
16. Acceptation du règlement 9
Annexe — Stationnement et accès 10
Plan détaillé du cheminement piéton 11
Accès à la navette du relais 12

Programme complet du week-end

Les horaires ci-dessous sont prévisionnels. Les participants doivent anticiper leur arrivée et suivre les informations communiquées par les bénévoles et l'organisation.

Samedi 24 avril 2027

10 h 00 – 17 h 00	Retrait des dossards à la mairie de Troarn. Présentation obligatoire d'une pièce d'identité. Aucun retrait de dossard n'est organisé le dimanche.

Dimanche 25 avril 2027

9 h 00	Départ du 5 km.
9 h 45	Podium du 5 km.
9 h 45 – 10 h 00	Départs des navettes gratuites et obligatoires pour les deuxièmes relayeurs, depuis l'intersection rue du Bois / rue de Bures, vers la zone de transmission au Mesnil de Bures.
10 h 00	Départs des courses enfants : éveil athlétique (environ 400 m), poussins/poussines (1,5 km) et benjamins/benjamines (3 km).
10 h 20	Podium des courses enfants.
10 h 45	Départs du 10 km et du relais 2 × 5 km.
12 h 30	Podiums du 10 km, du relais et du Challenge de Troarn.
Après les podiums	Tirage au sort de la tombola sur le podium, selon les modalités de l'article 9.

Le départ et l'arrivée des courses se situent rue de l'Ancienne Gare, devant le dojo du judo. La course est diffusée en direct sur Twitch.TV. Les horaires peuvent être adaptés par l'organisation si nécessaire.

1. Organisation et programme 4

Les Foulées de Troarn sont organisées le dimanche 25 avril 2027 à Troarn par BJB Sports Événement. Les départs et l'arrivée sont situés rue de l'Ancienne Gare, devant le dojo du judo.

Les horaires indiqués sont les horaires prévisionnels de départ. Les participants doivent se présenter suffisamment tôt dans la zone de départ et suivre les consignes de l'organisation.

2. Épreuves et conditions d'âge 4

- 5 km : départ à 9 h 00. Épreuve ouverte à partir de la catégorie Minime, soit aux personnes nées en 2013 ou avant.
- Éveil athlétique : départ à 10 h 00. Animation collective non compétitive d'environ 400 m pour les enfants nés de 2018 à 2020. Elle se déroule sans chronométrage, sans classement et avec l'accompagnement d'un adulte.
- Poussins et poussines : départ à 10 h 00. Parcours de 1,5 km pour les enfants nés en 2016 ou 2017.
- Benjamins et benjamines : départ à 10 h 00. Parcours de 3 km pour les enfants nés en 2014 ou 2015.
- 10 km : départ à 10 h 45. Épreuve ouverte à partir de la catégorie Cadet, soit aux personnes nées en 2011 ou avant. Le départ sera organisé en sas selon le temps prévisionnel des coureurs. Un sas Élite sera accessible sur présentation d'un justificatif à envoyer par e-mail à bjbsportsevenement@gmail.com, après validation par l'organisation.
- Relais 2 × 5 km : départ à 10 h 45. Épreuve ouverte à partir de la catégorie Minime, soit aux personnes nées en 2013 ou avant.

Les années de naissance indiquées correspondent aux catégories d'âge applicables en 2027. L'organisateur peut demander un justificatif d'âge.

3. Inscriptions, tarifs et quotas 4

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur la plateforme Finisher. Les tarifs sont affichés sur le site de l'événement. Le règlement s'effectue en ligne ; des frais de transaction peuvent être ajoutés par le prestataire de paiement. L'inscription est validée après encaissement du paiement et transmission des pièces obligatoires. Pour toute question d'inscription, utilisez le formulaire de contact Finisher. Les e-mails adressés à BJB Sports Événement ne seront pas traités, sauf pour l'envoi du justificatif du sas Élite et les demandes relatives aux droits sur les données personnelles, notamment auprès de la CNIL.

Les inscriptions ferment dès que le quota d'une épreuve est atteint ou au plus tard le vendredi 23 avril 2027 à 20 h 00. Le premier de ces deux termes s'applique. Les quotas indiqués sont susceptibles d'être modifiés par l'organisateur.

ÉPREUVE	QUOTA MAXIMAL
10 km	1 000 participants
5 km	300 participants
Relais 2 × 5 km	100 équipes
Challenge de Troarn	100 participants
Éveil athlétique	25 enfants
Poussins / Poussines	25 enfants
Benjamins / Benjamines	25 enfants

4. Justificatifs de participation.....5

Les pièces doivent être déposées sur Finisher au plus tard huit jours avant la course, soit le 17 avril 2027. Pour toute inscription avec envoi postal du dossard, le dossier doit être complet au plus tard le 31 mars 2027.

Participants majeurs aux épreuves chronométrées

Chaque participant majeur doit fournir, selon les règles applicables le jour de la manifestation, une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running en cours de validité, ou un Pass Prévention Santé (PPS) délivré par la FFA et valide à la date de la course. Le PPS doit avoir été délivré au maximum un an avant la manifestation. Les autres licences FFA non admises par la réglementation en vigueur ne sont pas acceptées. Les licences étrangères ne sont pas acceptées ; les participants étrangers doivent fournir un PPS.

Une licence d'une autre fédération ne pourra être acceptée que si la réglementation FFA en vigueur reconnaît expressément cette licence pour participer à une compétition running. Les licences FF Tri et FFPM ne sont pas acceptées.

Participants mineurs aux épreuves chronométrées

Le participant mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement le questionnaire relatif à son état de santé. Le représentant légal atteste auprès de l'organisateur que toutes les rubriques ont reçu une réponse négative. À défaut, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée en compétition, datant de moins de six mois, doit être fourni. Le questionnaire de santé lui-même reste confidentiel et ne doit pas être joint à l'inscription ; seule l'attestation ou le justificatif requis est transmis à l'organisateur.

Une licence FFA admise par la réglementation en vigueur ou l'attestation de santé délivrée par la plateforme FFA peuvent être utilisées lorsque les règles applicables le permettent. L'animation Éveil athlétique n'est pas chronométrée et ne donne lieu à aucun classement ; le justificatif de santé propre aux compétitions chronométrées n'est pas demandé pour cette animation.

Pour tout participant mineur, le représentant légal complète également l'autorisation parentale demandée sur Finisher.

5. Retrait et envoi des dossards.....5

Le retrait des dossards a lieu uniquement le samedi 24 avril 2027, de 10 h 00 à 17 h 00, à la mairie de Troarn. Aucun retrait n'est prévu le dimanche. Une pièce d'identité devra obligatoirement être présentée pour retirer le dossard.

L'option facultative d'envoi à domicile coûte 5 €. Le dossard est expédié quelques jours avant la course en Lettre Services Plus avec suivi par SMS, à l'adresse indiquée lors de l'inscription. Cette option est disponible jusqu'au 31 mars 2027 inclus, ou jusqu'à toute date antérieure annoncée par l'organisateur en raison des contraintes d'expédition.

Pour bénéficier de l'envoi, l'adresse postale et les pièces obligatoires doivent être complètes au plus tard le 31 mars 2027. À défaut, le participant devra retirer son dossard à la mairie de Troarn le samedi 24 avril, de 10 h 00 à 17 h 00 ; le coût de l'option postale ne sera pas remboursé.

6. Challenge de Troarn.....5

Le Challenge de Troarn fait l'objet d'une inscription distincte, avec son propre tarif et son propre classement. Il comprend la participation au 5 km et au 10 km et est ouvert à partir de la catégorie Cadet (nés en 2011 ou avant), dans la limite de 100 participants.

Le classement du Challenge est établi par addition des temps officiels réalisés sur le 5 km et le 10 km. Les trois premiers hommes et les trois premières femmes sont récompensés. Les participants inscrits au Challenge de Troarn sont exclus des classements du 5 km et du 10 km ; ils figurent uniquement dans le classement propre au Challenge.

7. Relais 2 × 5 km et navettes

Chaque équipe comprend deux relayeurs, chacun effectuant une boucle de 5 km. Les équipes sont classées en relais masculin, féminin ou mixte. Un relais mixte comprend un homme et une femme, dans l'ordre de passage choisi par l'équipe.

L'équipe reçoit une puce de chronométrage fixée à un porte-dossard, ainsi que deux dossards portant le même numéro d'équipe : le premier est marqué « 1 » et le second « 2 ». Le porte-dossard n'est pas fourni par l'organisateur : chaque équipe doit apporter le sien. Il est obligatoire pour le relais. La puce et le porte-dossard sont transmis du premier au deuxième relayeur dans la zone de transmission située au Mesnil de Bures.

La navette gratuite est obligatoire pour le deuxième relayeur afin de rejoindre la zone de transmission : la route d'accès est fermée à la circulation générale. Les navettes partiront de 9 h 45 à 10 h 00 depuis l'angle de la rue du Bois et de la rue de Bures. Le point de rendez-vous est indiqué sur la carte : https://maps.app.goo.gl/dcULup24xdzKC2Vh8. Le deuxième relayeur doit respecter les consignes des bénévoles et embarquer dans la navette prévue. Le plan détaillé du point d'embarquement est présenté en annexe.

Après le passage du dernier participant du 10 km au point du 5e kilomètre, le premier relayeur sera ramené par navette à proximité de l'arrivée. Les horaires et modalités précises seront communiqués par l'organisation le jour de l'épreuve.

Un espace de consigne surveillé est prévu pour les sacs des relayeurs. Chaque coureur dépose et récupère lui-même son sac ; le bénévole assure une surveillance générale et ne manipule pas les sacs. Il est conseillé de ne pas y laisser d'objet de valeur. Le premier relayeur récupère son sac après la course.

8. Chronométrage, classements et récompenses

Les épreuves chronométrées sont mesurées par puce. Le temps officiel correspond au temps écoulé entre le signal du départ et le franchissement de la ligne d'arrivée. Les classements, y compris les classements par catégorie et celui du Challenge, sont établis au temps officiel. Les réclamations concernant les résultats doivent être adressées à l'organisation dans les 30 minutes suivant leur affichage. Toute correction du classement est validée par le responsable officiel de l'épreuve et le directeur de course.

La manifestation n'est pas labellisée FFA. Les résultats sont ceux de l'organisation et ne constituent pas un résultat labellisé FFA.

Récompenses

- 5 km : les trois premiers hommes et les trois premières femmes sont récompensés. Le premier Minime garçon et la première Minime fille sont également récompensés, sans cumul avec le podium scratch.
- 10 km : les trois premiers hommes et les trois premières femmes sont récompensés. Le premier de chaque catégorie, chez les hommes et chez les femmes, est également récompensé, sans cumul avec le podium scratch.
- Relais : les trois premières équipes masculines, les trois premières équipes féminines et les trois premières équipes mixtes sont récompensées.

- Courses jeunes chronométrées : les trois premiers garçons et les trois premières filles des courses Poussins/Poussines et Benjamins/Benjamines sont récompensés. Chaque enfant participant reçoit une récompense.
- Éveil athlétique : chaque enfant participant reçoit une récompense. Aucun temps ni classement n'est établi.
- Challenge de Troarn : les trois premiers hommes et les trois premières femmes sont récompensés, dans le classement distinct du Challenge.

Tout participant récompensé sur le podium, quelle que soit la récompense obtenue, est tenu de répondre aux sollicitations du plateau TV et de la presse, ainsi qu'à toute autre demande d'interview autorisée par l'organisation. Le non-respect de cette obligation entraînera sa disqualification.

Podiums

9 h 45 : podium du 5 km.

10 h 20 : podium des courses enfants.

12 h 30 : podiums du 10 km, du relais 2 × 5 km et du Challenge de Troarn (classement cumulé du 5 km et du 10 km).

9. Tombola

Une tombola aura lieu après les podiums. Une somme de 2 € prélevée sur chaque inscription au 10 km, au relais 2 × 5 km et au Challenge de Troarn alimentera une cagnotte commune. Les inscriptions aux courses enfants et au 5 km seul ne contribueront pas à cette cagnotte.

Les lots financés par la cagnotte seront répartis ainsi : 25 % pour le 1er lot, 20 % pour le 2e lot, 15 % pour le 3e lot, puis 10 % pour chacun des quatre lots suivants. Ces pourcentages sont donnés à titre indicatif et peuvent faire l'objet d'une légère variation. L'organisation s'efforcera toutefois de les respecter au maximum. Des lots offerts par les sponsors pourront s'ajouter à la tombola. Les lots de la tombola seront communiqués 7 jours avant la course.

Le tirage au sort sera effectué sur le podium par un enfant choisi dans le public. Le gagnant devra être présent au moment du tirage. Si la personne tirée au sort est absente, un autre papier sera tiré. La personne absente ne pourra réclamer son lot ultérieurement ni le faire récupérer par un tiers.

10. Barrières horaires et mise hors course

La barrière horaire du 5 km est fixée à 45 minutes. Sur le 10 km, le passage au 5e kilomètre doit être effectué en moins de 45 minutes et l'épreuve doit être terminée en 1 h 30. Le relais 2 × 5 km est soumis aux mêmes limites : passage de relais avant 45 minutes et arrivée de l'équipe dans le délai total de 1 h 30.

Au-delà de ces délais, le directeur de course peut mettre un participant ou une équipe hors course et demander la remise du dossard. Toute personne qui poursuit le parcours après cette demande le fait sous sa propre responsabilité, sans bénéficier des moyens de sécurité réservés aux participants en course ; son temps ne sera pas pris en compte dans le classement.

11. Ravitaillements et respect du parcours

Sur le 10 km, un ravitaillement en eau en bouteilles est installé au 5e kilomètre. Les bouteilles doivent être jetées dans l'une des trois poubelles prévues à cet effet. Un ravitaillement complet est proposé à l'arrivée. Le 5 km, le relais et toutes les autres épreuves disposent uniquement du ravitaillement final.

Le ravitaillement final comprend des boissons, des aliments et des fruits. Aucun ravitaillement personnel ne sera fourni ni déposé par l'organisateur sur le parcours. Un participant peut emporter avec

lui ses propres boissons ou aliments à condition de les porter depuis le départ. Les boissons alcoolisées et les substances interdites par la réglementation antidopage sont interdites sur le parcours.

12. Sécurité et comportement.....8

La sécurité est organisée par BJB Sports Événement. Le parcours est encadré par des signaleurs et une équipe de secouristes est présente sur l'aire d'arrivée. Les participants doivent respecter les consignes des signaleurs, des secouristes, du directeur de course et des autorités.

La circulation générale est fermée sur le parcours selon les arrêtés applicables. Des véhicules de riverains peuvent toutefois circuler dans le sens de la course lorsque les conditions fixées par les autorités et les signaleurs le permettent. Les participants doivent rester vigilants et se conformer aux indications données sur le terrain.

Les parcours se déroulent entièrement sur route, à l'exception du 5 km qui comprend environ 300 m de chemin en terre. Les participants doivent porter des chaussures adaptées à la course sur route ainsi qu'une tenue appropriée à l'épreuve. Les bâtons sont interdits. La pratique du canicross est interdite.

Les bicyclettes, engins à roulettes ou motorisés et poussettes sont interdits sur le parcours, sauf autorisation préalable de l'organisateur. Les aides apportées aux athlètes pendant la compétition, notamment par un accompagnateur, sont interdites. L'accompagnement d'un adulte est toutefois prévu pour l'animation Éveil athlétique.

L'utilisation d'appareils d'écoute musicale est tolérée sous la responsabilité exclusive de leur utilisateur, qui doit rester attentif à son environnement. Les montres GPS et cardiofréquencemètres ne sont pas considérés comme une aide extérieure. Un examen médical effectué par le service de secours ne constitue pas une aide à la compétition.

Un contrôle antidopage peut être organisé conformément aux dispositions en vigueur du Code du sport. Les participants concernés doivent s'y soumettre.

13. Dossards et responsabilité.....8

Le dossard remis par l'organisateur doit être porté pendant toute l'épreuve, sur la poitrine et entièrement visible. Il ne doit être ni coupé, ni plié, ni masqué, ni obstrué, ni rentré dans le short. Il doit être fixé par quatre épingles ou par tout autre moyen sûr. Le dossard est personnel et non cessible ; il est interdit de le dupliquer ou de le transmettre à une autre personne sans l'accord exprès de l'organisateur. Le non-respect de ces consignes peut entraîner la disqualification.

Les participants prennent part aux épreuves sous leur propre responsabilité et doivent disposer d'une assurance personnelle adaptée. L'organisateur est couvert par une assurance de responsabilité civile pour les conséquences relevant de sa responsabilité. Les participants restent responsables de leurs effets personnels ; la consigne des relais est un espace surveillé sans prise en charge individuelle des sacs.

14. Annulation, report et modification.....8

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de décision administrative ou de toute circonstance susceptible de mettre en danger la santé ou la sécurité des participants, l'organisateur peut annuler ou reporter l'événement, modifier les horaires, les parcours ou les conditions de course, ou prendre toute mesure nécessaire à son bon déroulement.

En cas de report ou de modification, les informations sont publiées sur le site de l'événement. En cas d'annulation, les droits d'inscription ne donnent lieu à aucun remboursement dans la mesure permise par les dispositions légales applicables. Aucune indemnité complémentaire ne peut être réclamée, sauf disposition légale contraire.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment, notamment pour des raisons de sécurité, d'organisation ou de conformité aux décisions administratives. Les modifications sont publiées sur le site de l'événement, sans notification individuelle préalable. En cas d'urgence, elles peuvent entrer en vigueur immédiatement.

L'inscription est personnelle, ferme et définitive. Aucun remboursement, même partiel, ni transfert d'inscription ne sera accordé à la demande d'un participant, y compris pour raison médicale. Toute rétrocession de dossard sans accord exprès de l'organisateur est interdite. Ces dispositions s'appliquent sous réserve des règles impératives en vigueur.

15. Droit à l'image et données personnelles

Images et vidéos

Des photographies et vidéos peuvent être réalisées pendant l'événement. Toute autorisation d'exploitation d'une image identifiable à des fins de communication ou de promotion sera demandée séparément, de manière claire et facultative. Le refus de cette autorisation n'a aucune incidence sur la participation. Pour un participant mineur, l'autorisation est recueillie auprès de son représentant légal, selon les modalités prévues par la plateforme d'inscription. La course sera diffusée en direct sur Twitch.TV.

Pour demander le retrait d'une image ou poser une question, écrire à bjbsportsevenement@gmail.com.

Données personnelles

BJB Sports Événement traite les données nécessaires aux inscriptions, au paiement, aux justificatifs, aux dossards, au chronométrage, aux classements, à la sécurité et aux informations sur l'événement. Elles peuvent être transmises aux prestataires concernés, notamment Finisher et le chronométreur, pour leurs missions. Les offres des partenaires nécessitent un consentement distinct.

Les données sont conservées le temps nécessaire à chaque finalité, puis supprimées ou archivées lorsque la loi ou la défense des droits de l'organisateur l'exige. Selon les conditions du RGPD, les participants peuvent demander l'accès, la rectification, l'effacement, la limitation, l'opposition ou, lorsque applicable, la portabilité de leurs données, retirer leur consentement et saisir la CNIL. Toute demande peut être adressée à bjbsportsevenement@gmail.com.

Aucune reconnaissance faciale n'est prévue. Si un prestataire photo devait en proposer une, l'organisateur informerait les participants séparément et recueillerait un consentement explicite, facultatif et révocable à tout moment, sans effet sur la participation.

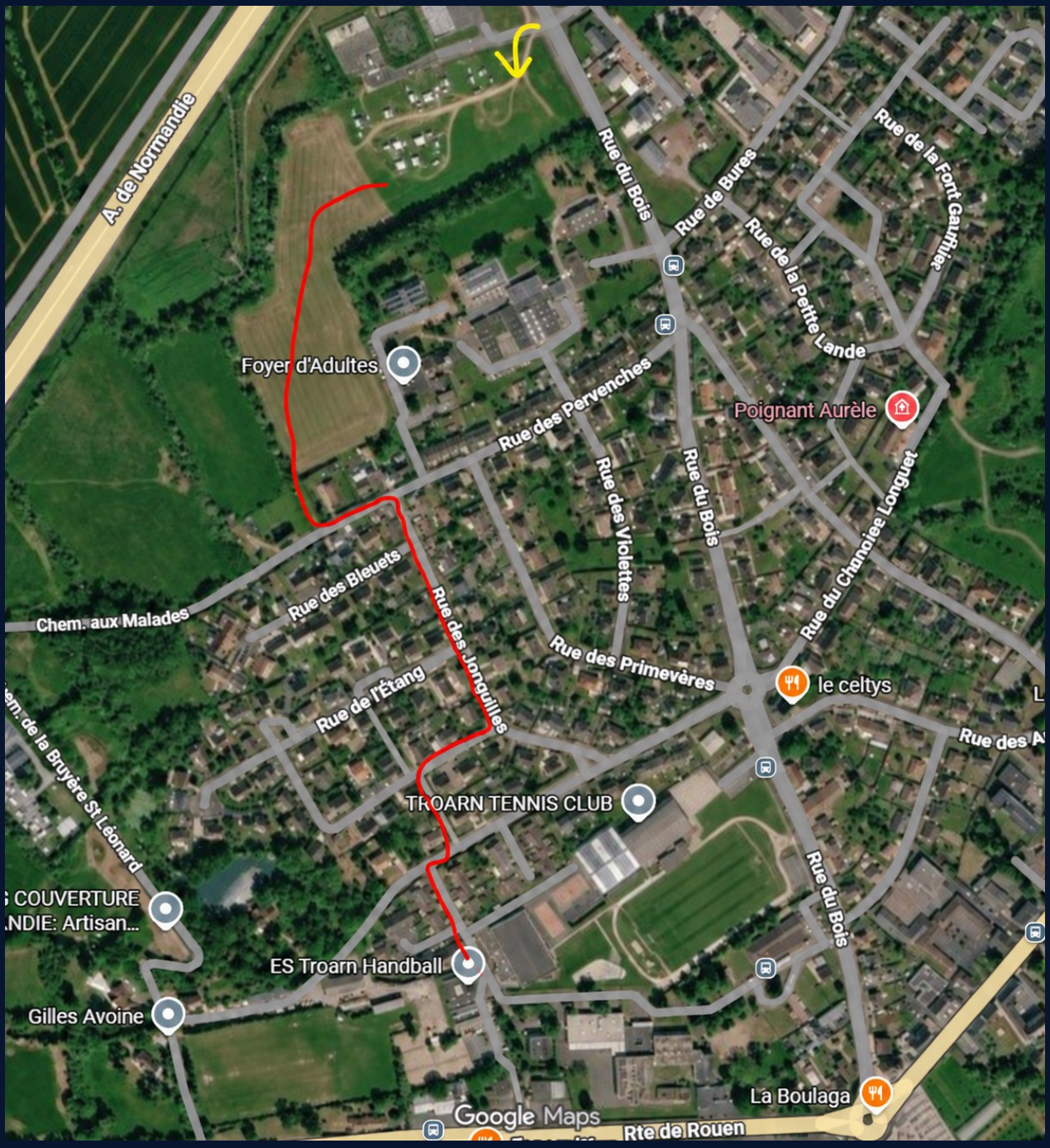
16. Acceptation du règlement

En validant son inscription, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les dispositions. Il s'engage à les respecter pendant l'événement. Pour un participant mineur, la validation de l'inscription par son représentant légal vaut acceptation du règlement pour le mineur.

Contact organisation : bjbsportsevenement@gmail.com | www.bjbsport.com

Annexe Stationnement et accès

Sur le plan général, le tracé rouge indique le cheminement piéton et la flèche jaune l'accès en voiture au stationnement. Le plan détaillé montre le cheminement piéton depuis les zones de stationnement vers le site. Utilisez uniquement les zones ouvertes au public et respectez les panneaux, les consignes des bénévoles et les règles de circulation.



Plan général — accès voiture et cheminement piéton

Plan détaillé du cheminement piéton

11

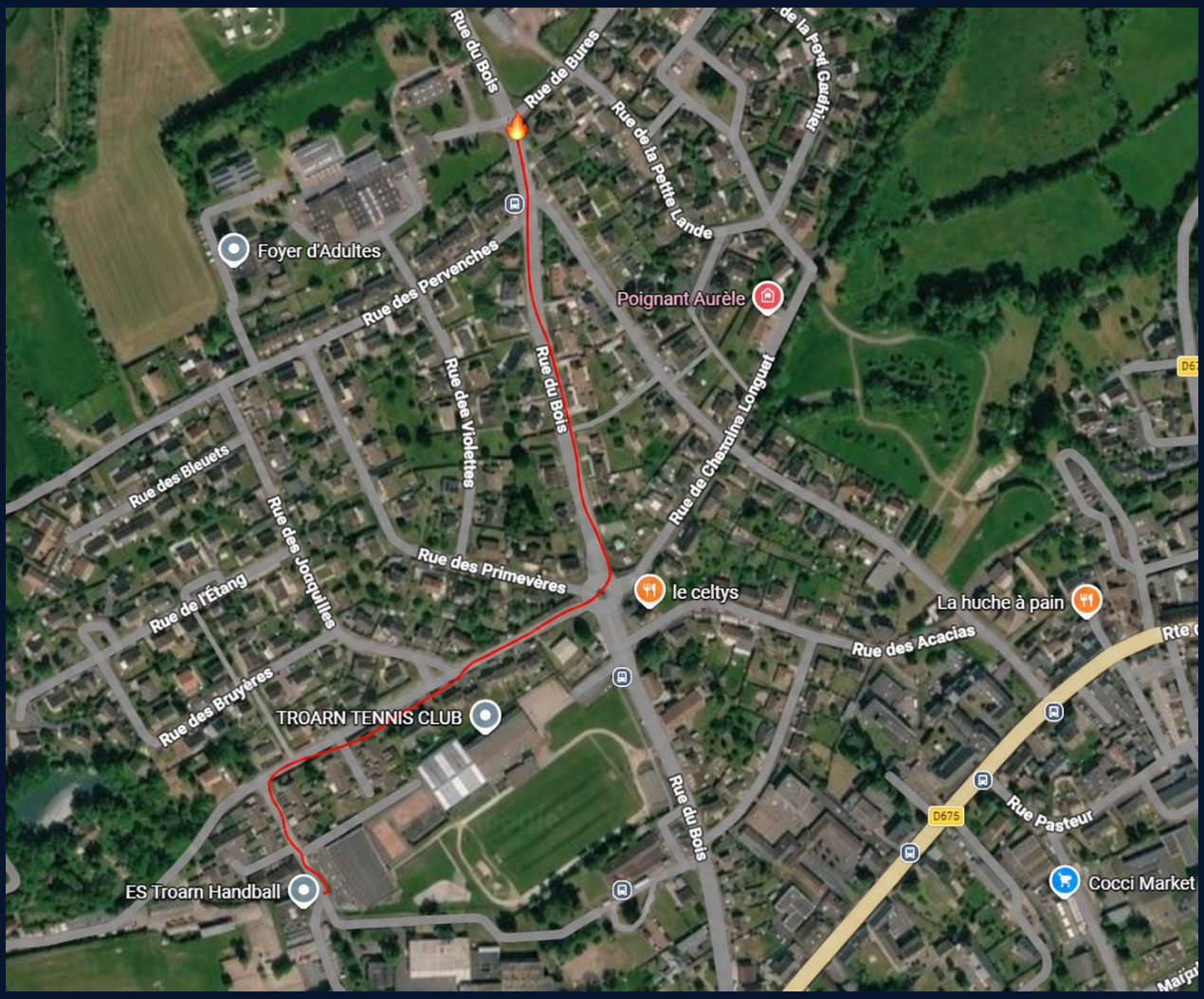
Le tracé rouge indique le cheminement piéton depuis le secteur de stationnement. Suivez la signalisation mise en place le jour de la course.



Plan détaillé — cheminement piéton vers le site de course

Accès à la navette du relais.....12

Le tracé rouge indique le cheminement depuis le site de départ jusqu'au point de chargement et de déchargement de la navette, matérialisé par la flamme à l'intersection de la rue du Bois et de la rue de Bures. Les navettes gratuites partent de 9 h 45 à 10 h 00. Le deuxième relayeur doit obligatoirement emprunter la navette pour rejoindre la zone de transmission au Mesnil de Bures.



Plan d'accès au point de navette — flamme jaune